

## Chapitre I

### **Les données grammaticales fondant la démarche projetée d'analyse méthodologique**

Une grammaire d'orientation raisonnée s'est développée durant les trois dernières décennies. Cette grammaire dite « grammaire logique et raisonnée » a vu son développement s'accélérer durant la dernière décennie. Lefebvre (2000) a bien fait voir la nature de cette grammaire en identifiant les grands principes méthodologiques d'élaboration de données grammaticales d'orientation raisonnée, le premier principe établissant que des analyses grammaticales d'approche raisonnée se doivent de « présenter des données simples, claires et nettes ». Lefebvre propose six autres principes afin de circonscrire ce qu'est, ce que peut être et ce que doit être une véritable grammaire d'approche raisonnée. Couture (2000) a ajouté à ces premiers sept principes un huitième principe relatif aux préoccupations de synchronie que doit adopter une démarche d'élaboration de données grammaticales d'approche raisonnée.

Ce mémoire a pour objet de revoir les principes méthodologiques avancés par Lefebvre (2000) et Couture (2000). Cette révision a pour objectif plus spécifique et de vérifier l'à-propos des principes avancés par ces deux auteurs, et de voir s'il n'y a pas lieu d'avancer quelqu'autre principe devant guider l'effort d'élaboration de données de grammaire logique et raisonnée.

Ce premier chapitre s'attachera en première partie à bien faire voir ce qu'est la grammaire logique et raisonnée et ce que sont pratiquement des données de grammaire logique et raisonnée. Il sera ensuite narré, dans une deuxième partie, l'origine de cette grammaire. À partir de ces deux ensembles explicatifs, les objectifs de ce mémoire pourront ensuite être mieux présentés, expliqués et peut-être compris, ce qui constituera la troisième et dernière partie de ce chapitre.

Procéder à une présentation de la grammaire logique et raisonnée ne peut mieux se faire qu'à l'aide de l'analyse la plus nette qui ait été menée des principes méthodologiques d'élaboration de cette grammaire, celle de Louise Lefebvre (2000). La lecture du mémoire de Louise Lefebvre s'impose à qui veut vraiment comprendre l'approche propre à la grammaire logique et raisonnée. Pour mener son analyse, Lefebvre utilise, entre autres, comme contenu, la règle d'accord des mots de couleur.

La règle d'accord des mots de couleur permet, pratiquement à elle seule, d'illustrer de façon nette ce qu'est la grammaire logique et raisonnée. L'exposé mérite d'être repris. Un examen le moins exigeant de la règle d'accord des mots de couleur telle qu'elle est présentée par la grammaire traditionnelle révèle que rien ou à peu près rien n'a été compris de cette règle d'accord. La compréhension de la règle traditionnelle ne dépasse pas l'accord de l'adjectif simple dans un exemple comme « Des pommes vertes ». Pour le reste, la règle traditionnelle dit les emplois « invariables »; et donc, la règle traditionnelle ou ne dit rien, ou avance des faussetés. Car il y a accord dans « Des jupes bleu foncé »; il y a accord dans « Des écharpes bleu ciel »; il y a accord dans un emploi comme « Des rubans or »; et surtout, il y a un accord évident dans des emplois comme « Des vernis pierre chauffée », « Des murs mandarine

clair » et « Des parements vert volets ». Dans tous ces cas, l'accord se fait tout simplement selon les règles générales de l'accord du nom et de l'adjectif, ce que n'a pas su voir – c'est sa définitive condamnation – la grammaire traditionnelle. De plus, la grammaire traditionnelle, de façon coupable, ne relève même pas les emplois dans lesquels il y a accord apparent, les cas repris dans les trois derniers exemples de l'énumération faite plus haut. Pour la grammaire logique et raisonnée, au contraire, tous les emplois de mots de couleur s'accordent régulièrement, selon les règles générales d'accord des noms et des adjectifs. Ce qui revient à dire qu'il n'existe pas à proprement parler de règle d'accord des mots de couleur. Si la grammaire traditionnelle a produit une règle d'accord des mots de couleur à bêtement mémoriser, c'est qu'elle n'a pas compris et ne sait expliquer la règle d'accord des mots de couleur. La compréhension que met de l'avant la grammaire logique et raisonnée simplifie, résout, permet d'expliquer aisément les accords et supprime, pratiquement, toute nécessité d'un effort de mémorisation. Au total donc, ce qu'introduit la grammaire logique et raisonnée, c'est une meilleure compréhension.

La grammaire logique et raisonnée réussit à expliquer là où la grammaire traditionnelle n'explique pas. La grammaire logique et raisonnée a pour ambition d'expliquer et de faire comprendre. En fait, la grammaire logique et raisonnée renvoie au sens et à la logique des mots; elle réfère à leur vraie nature.

Pour mieux faire voir encore ce qu'est la grammaire logique et raisonnée, il sera utile d'examiner un second contenu : la règle concernant l'orthographe particulière de certaines formes verbales du singulier du présent de l'indicatif permettra d'aller plus loin dans la démonstration. L'analyse est de Guillaume Couture (2000).

La grammaire traditionnelle relève ce fait que les verbes à infinitif en « dre » du type « peindre » et « répondre » présentent des orthographe différentes dans leurs formes du singulier du présent de l'indicatif, soit « peins » en regard de « réponds », soit « résous » en regard de « couds »; elle y ajoute les orthographe curieuses de « vaincs », « vainc » et « romps », « rompt ». Aucune explication ou justification n'est fournie : il est simplement enjoint à l'utilisateur de reproduire exactement les orthographe présentées. L'utilisateur se retrouve donc devant des verbes à infinitif en « dre » utilisant des orthographe différentes pour leurs formes verbales du singulier du présent de l'indicatif, sans raison apparente.

Recourant et référant à la notion de consonne axiale et au rôle de cette consonne, et respectant les principes d'analyse de la grammaire raisonnée, Couture (2000) réussit à expliquer les orthographe en question. La forme « je réponds » utilise le « d » de l'infinitif pour annoncer l'orthographe « nous répondons » de la première personne du pluriel, comme des autres personnes du pluriel d'ailleurs.

Une forme verbale ne présentant pas, ne retenant pas cette consonne axiale « d » de l'infinitif devra obligatoirement respecter le modèle « je peins, nous peignons » dans lequel la consonne « n » de la forme du singulier oblige, à titre de consonne axiale vestigiale, à produire la forme du pluriel « peignons » à consonne digramme « gn ». Sans la consonne « d » en question, une forme verbale « \*répons » engendrerait forcément une forme du pluriel « \*répognons ». Au total, donc, deux modèles : le modèle premier et général « peins/peignons » et le modèle « réponds/répondons ». Une observation facilitante consiste à relever que le premier modèle est réservé aux verbes à

voyelle trigramme « ein », dans « peindre », « ain », dans « craindre », et « oin », dans « joindre ».

L'explication produite par la grammaire logique et raisonnée se généralise au modèle « résous/réolvons », à côté du modèle « mouds/moulons » (et non « \*molvons », comme le voudrait le modèle premier). De même, la forme « vaincs » annonce par la consonne axiale retenue, une forme du pluriel « vainquons » (et non « \*vaignons »). Comprise, cette règle d'orthographe se révèle d'une grande simplicité.

Les explications qui viennent d'être produites dans un cadre de grammaire logique et raisonnée font voir cette grammaire logique et raisonnée comme un outil capable de profondeur d'explication et de compréhension. La consonne axiale, dont l'existence et l'identification sont tirées de la linguistique psychomécanique de Gustave Guillaume, devient un fin outil de compréhension de règles d'orthographe qui, dans la présentation qu'en fait la grammaire traditionnelle, apparaissent aberrantes. C'est grâce à l'ajout d'une notion relevant d'une connaissance approfondie de la morphologie de la langue, celle de la consonne axiale, que la grammaire logique et raisonnée peut produire des explications nettes de l'orthographe des formes des verbes en « -dre ».

Dès lors, la grammaire logique et raisonnée acquiert un visage très différent : elle est une grammaire sachant se doter d'outils très fins de compréhension et d'explication. Elle se hisse à un niveau de qualité auquel ne peut prétendre la grammaire traditionnelle.

Un troisième exemple permettra de faire voir encore mieux la nature et l'intérêt de la grammaire logique et raisonnée. Trois règles, d'un abord plutôt complexe, posent

des difficultés de compréhension majeures. L'analyse qu'a menée le professeur Raymond Claude Roy, dans un essai portant le titre : *La règle de seule écriture : un outil essentiel d'interprétation des règles de la grammaire du français* (1997), permet, en fait, d'expliquer et de comprendre nettement trois difficiles cas d'orthographe, soit le pluriel sans S des noms propres, l'écriture sans S de la forme de la deuxième personne du singulier de l'impératif et, finalement, l'accord des surcomposés numéraux du type « quatre-vingt-onze » (avec son « vingt » sans S). La grammaire traditionnelle n'explique pas ces règles, qu'elle ne fait que relever. Pourtant, dans son essai, le professeur Raymond Claude Roy fournit de fines explications à ces trois cas d'orthographe plutôt particuliers. Ces cas étaient insolubles pour la grammaire traditionnelle : la grammaire logique et raisonnée a su se doter de moyens efficaces permettant d'expliquer et de comprendre ces notions.

L'élaboration d'une règle de seule écriture permet, tout d'abord et entre autres, une compréhension nette et logique du pluriel sans S des noms propres. L'oral permet d'ajouter ou non un S aux noms propres. C'est-à-dire que l'oral permet le choix, étant donné que l'accord n'apporte aucun changement dans la prononciation. La langue en profite pour souligner une valeur conceptuelle très nette, celle de nom particulier, du nom propre. L'absence du S confirme le caractère unique, singulier, de l'insistance, ainsi dans « Les trois Nathalie ». Il y a là compréhension de l'orthographe. [Une analyse extensive de la règle d'accord des noms propres se retrouve dans Bussièrès (1996)].

L'essai de Roy permet aussi de comprendre l'écriture sans S de la forme de la deuxième personne du singulier de l'impératif. La possibilité de supprimer le S ajoute à l'affaiblissement de la deuxième personne, au même titre que la suppression du pronom

« tu », produisant l'effet injonctif que porte le mode impératif. Il y a là compréhension de l'orthographe.

Enfin, l'essai de Roy sur une « règle de seule écriture » permet d'expliquer également l'écriture sans S du « vingt » dans le surcomposé « quatre-vingt-onze ». En fait, le nombre « vingt » dans « quatre-vingt-onze » devrait, selon l'accord de base, porter un S à l'écrit. Or, l'oral ayant recours à une pause entre « vingt » et « onze » pour indiquer qu'il n'y a pas multiplication de « onze », l'écrit rend cette pause et son effet par la suppression du « s », ce qui du coup solutionne le problème que poserait une liaison dérivant de l'écrit dans des orthographe « \*quatre-vingts-un », « \*quatre-vingts-huit » et « \*quatre-vingts-onze ». Il y a là aussi compréhension de l'orthographe et explication fine.

Tout compte fait, la grammaire logique et raisonnée, en rapprochant l'oral et l'écrit, permet à Roy l'élaboration de la règle de seule écriture, règle qui mène à une compréhension nette et fine de trois cas d'orthographe sans explication en grammaire traditionnelle. La grammaire traditionnelle n'osait pas même évoquer la possibilité d'expliquer les règles d'orthographe relevées, des règles qui sont pourtant parties obligées de l'organisation profonde de la langue française.

En élaborant de toute nouvelles explications, la grammaire logique et raisonnée s'est donnée des outils explicatifs inconnus et même refusés à la grammaire traditionnelle. La grammaire logique et raisonnée se donne des moyens d'analyse très pointus qu'une approche descriptive comme celle de la grammaire traditionnelle ne peut

approcher. Comme le besoin de rapprocher l'écrit et l'oral, ou encore de construire sur les concepts profonds que recouvrent les mots.

Les lignes qui précèdent présentaient la grammaire logique et raisonnée à l'aide d'exemples rapidement abordés de quelques-uns de ses contenus. Il convient, en deuxième partie de ce chapitre, d'esquisser les sources de cette grammaire d'approche raisonnée. Essentiellement, la grammaire logique et raisonnée prend son départ aux travaux du professeur Raymond Claude Roy. Le professeur Roy s'était au départ initié de très près aux travaux et aux publications du linguiste français Gustave Guillaume, comme aux travaux de ceux qui ont collaboré au développement de la linguistique psychomécanique (ou, comme il est dit parfois, de la linguistique guillaumienne), avec, et entre autres, les professeurs Roch Valin, Gérard Moignet et Walter Hirtle.

Le professeur Roy était préoccupé d'offrir au monde scolaire – et particulièrement à la formation des maîtres – des données utiles et utilisables dans ces milieux et avec ces clientèles. Cet effort d'adaptation le conduisit à adopter nombre des données de la linguistique psychomécanique, le conduisit à en compléter certaines analyses, le conduisit à développer des données originales sur des thèmes essentiels à la formation des élèves des écoles, le conduisit finalement – c'était le plus délicat – à corriger et à modifier certaines des données guillaumiennes. Le résultat en fut le développement et un emploi étendu de l'outil d'analyse développé par Guillaume qu'est le tenseur radical binaire et la création conséquemment d'une linguistique d'orientation différente, malgré ses fortes sources de psychomécanique : cet ensemble de données de linguistique, le professeur Roy l'identifia par l'appellation de linguistique mécanique, voulant signifier par ce choix une orientation de sciences exactes. C'est finalement sur ce fond de



données linguistiques, mais dépouillé des outils d'analyse proprement linguistiques, que le professeur Roy élaborait les données essentielles à un ensemble de constructions grammaticales pour lequel il retint l'appellation de « grammaire explicative », appellation devant par la suite être remplacée par celle de « grammaire logique et raisonnée ». Le professeur Roy reçut, dans ses efforts de recherche et d'élaboration, l'aide d'étudiants et de disciples qui l'aidèrent à développer ces contenus de linguistique et de grammaire.

Il s'impose pour compléter la seconde partie de ce chapitre de revenir brièvement sur les sources de la linguistique psychomécanique et guillaumienne. Les habitudes scientifiques qui étaient celles de Gustave Guillaume et de son temps ne portaient pas le linguiste à faire connaître nettement l'ensemble de ses sources. Il réfère surtout à Ferdinand de Saussure, dans l'esprit de le compléter et de le corriger, tout en reconnaissant son essentielle contribution à la naissance de la linguistique. Guillaume fera de plus, des liens avec les méthodes et les données de la grammaire comparée du 19<sup>e</sup> siècle. Pour le reste, il est fait peu de mentions dans son œuvre des auteurs antérieurs ou contemporains. Il lui arrivera à l'occasion de mentionner un auteur bien précis, comme c'est le cas, par exemple, du Père Bouhours à l'occasion de l'étude qu'il fit des emplois et des accords du participe passé. Guillaume, le lecteur le devine dans les écrits, était profondément inspiré par les méthodes de la philosophie, et pour beaucoup de la philosophie antique et scolastique. Ce serait une contribution fort valable de montrer les liens de continuité liant les travaux des grammairiens des 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles avec la pensée et les données de Gustave Guillaume. Il y a d'ailleurs chez André Chervel (1977) une curieuse affirmation, suggérant que les notions d'« universel » et de « particulier », fondamentales à la pensée et à l'outil d'analyse de Gustave Guillaume, qu'est le tenseur

binaire radical, ont été puisées à l'œuvre de la grande figure de la grammaire générale qu'a été Nicolas de Beauzée. Le lecteur assidu de Gustave Guillaume n'est pas sans se rendre compte de sa culture encyclopédique. Il ne fait aucun doute que Gustave Guillaume connaissait et utilisait les données de Vaugelas, de la *Grammaire générale et raisonnée* d'Arnaud et Lancelot, du Père Bouhours, de l'abbé Gabriel Girard, de Condillac, de Nicolas de Beauzée, et de bien d'autres des auteurs de ces siècles. Une recherche de cette orientation aurait le mérite de revaloriser les travaux et les découvertes de la grammaire générale et, à la fois, de mieux faire voir les sources qui ont inspiré Gustave Guillaume, comme d'ailleurs la masse des linguistes et des grammairiens contemporains. La linguistique mécanique et la grammaire logique et raisonnée viennent à leur tour se présenter – ambition qui ne manquera pas de paraître démesurée à certains – comme des développements naturels des données accumulées au cours des siècles par ces grands esprits.

La troisième et dernière partie de ce chapitre reviendra sur le problème de recherche auquel ce mémoire est consacré, problème rapidement présenté en introduction à ce chapitre. Il y était relevé que Lefebvre (2000) et Couture (2000) ont, dans leurs travaux de recherche, proposé huit principes relatifs aux travaux d'élaboration de données de grammaire d'approche raisonnée. Les sept premiers de ces principes originent des travaux de Lefebvre (2000); le huitième a été proposé par Couture (2000). Ces principes sont ce qui suit :

**Premier principe :**

*Des analyses grammaticales d'orientation raisonnée se doivent de produire des données présentant ces qualités primordiales d'être simples, claires et nettes, c'est-à-dire sans complexité excessive, aisées à comprendre et satisfaisantes pour un esprit logique.*

**Deuxième principe :**

*Des analyses grammaticales d'orientation raisonnée se doivent de pratiquer une logique proprement grammaticale, c'est-à-dire puisant aux données usuelles les rapports logiques susceptibles d'offrir les justifications recherchées.*

**Troisième principe :**

*Des analyses grammaticales d'orientation raisonnée se doivent de rendre compte de tous les cas d'emploi, au risque de voir remettre en cause la qualité explicative des données produites.*

**Quatrième principe :**

*Des analyses grammaticales d'orientation raisonnée se doivent de prendre en compte, par l'identification du mécanisme organisateur de leurs données, la vie de la langue, se doivent de permettre ainsi l'interprétation des variations et des choix hésitants de l'usage.*

**Cinquième principe :**

*Des analyses grammaticales d'orientation raisonnée ne peuvent faire abstraction des acquis de la grammaire traditionnelle, acquis qu'elle gagne à utiliser avec discernement.*

**Sixième principe :**

*Des analyses grammaticales d'orientation raisonnée doivent se donner les outils d'interprétation qu'exige une approche en compréhension, si éloignés des moyens de la grammaire traditionnelle que puissent paraître au premier abord les règles et les concepts auxquels il doit être fait recours.*

**Septième principe :**

*Des analyses grammaticales d'orientation raisonnée doivent, lorsque utile, savoir puiser aux données de la linguistique, soit pour en tirer des outils d'élaboration, soit pour en tirer des approfondissements.*

**Huitième principe :**

*Des analyses grammaticales d'orientation raisonnée doivent privilégier l'approche synchronique.*

Ces principes ont été identifiés à la fois comme ayant guidé les travaux d'élaboration jusque-là poursuivis et devant guider les travaux futurs. En même temps, ils se présentaient comme descriptifs de la nature d'une grammaire d'approche logique et raisonnée.

Avant Lefebvre (2000), peu avait été dit de ces toutes nouvelles données de grammaire, dans le but d'en définir les caractéristiques. Un court passage de Chantale Bussièrès (1996) avançait quelques données, tandis que dans les différents écrits du professeur Roy il se retrouvait au plus de rapides remarques, plus suggestives qu'approfondies. Tout restait à faire au chapitre de l'identification des traits caractéristiques des données produites en grammaire logique et raisonnée.

Le mérite de Lefebvre (2000) fut d'oser s'attaquer la première à cette tâche d'analyse méthodologique, à la limite de l'analyse épistémologique. Le temps est arrivé de reprendre, de continuer et surtout d'approfondir la réflexion. Il y a à déterminer si les principes de Lefebvre, et celui proposé par Couture, sont justement descriptifs de l'orientation à donner aux travaux d'élaboration de contenus de grammaire logique et raisonnée. Il faut établir s'il n'y a pas à écarter certains de ces principes, s'il n'y a pas à modifier le contenu de certains pour mieux les nuancer. Il y a enfin, et peut-être surtout, à déterminer s'il n'y a pas à avancer quelque autre principe, dont la teneur n'était pas apparu à Lefebvre et Couture comme nécessaire.

Pour arriver à produire ses principes méthodologiques, Lefebvre (2000) a repris trois contenus de grammaire d'approche raisonnée traitant l'un de la règle d'accord des mots de couleur (Roy, 1989; Lefebvre et Roy, 1995), de la règle d'accord des noms propres (Bussièrès et Roy, 1994; Bussièrès, 1996), de la notion de phrase (Roy, 1994a). Couture (2000) a produit son huitième principe à partir de ses propres travaux. La recherche de ce mémoire se fera, pour sa part, à partir des récents travaux du professeur Roy et de l'Équipe FRAMÉE qu'il encadre, sur la conjugaison des verbes de la langue française. Ces travaux présentent l'avantage de porter sur un contenu d'envergure, c'est-

à-dire sur un contenu dont l'enseignement exigerait pas moins d'une quinzaine d'interventions, sinon plus. L'auteure de ce mémoire a pu participer aux séances d'expérimentation qui ont émaillé l'élaboration des différentes interventions. Elle a pu constater l'effet des expérimentations sur le développement des données théoriques nouvelles permettant d'exposer la structure concrète du système que constitue la conjugaison du verbe français. Elle a même eu à développer deux modules d'apprentissage individualisé d'appui à ces nouvelles données de grammaire. Et elle a participé aux travaux de développement de quatre autres modules dans le cadre de travaux de l'Équipe FRAMÉE. Elle a eu, de plus, couramment accès aux travaux écrits que le professeur Roy a produit en accompagnement à l'élaboration de ces nouvelles données théoriques et en accompagnement à l'élaboration des interventions didactiques les présentant et les exploitant.

Ces écrits du professeur Roy prennent d'abord la forme de quatre fascicules, dont les trois premiers portent le titre de *La conjugaison du verbe français en grammaire logique et raisonnée*, première, deuxième et troisième parties, sous les références de *Fascicule 19*, *Fascicule 20* et *Fascicule 21*. Un quatrième fascicule, sous la référence de *Fascicule 22*, porte le titre d'*Essai de classification des verbes du français*. Ces différents fascicules seront éventuellement publiés, à la suite de nombreux autres, comme des productions du *Groupe FRAMÉE de recherche en grammaire et didactique du français*, par les Éditions du Département des sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Chicoutimi.

Il y a toutefois à préciser qu'en raison de l'ampleur du sujet, la conjugaison du verbe couvrant un ensemble imposant de formes de différents modes, différents temps et différentes personnes, les travaux de ce mémoire se limiteront au matériel didactique

traitant de la conjugaison des formes des personnes du singulier du présent de l'indicatif. Et même cette réduction ne suffira pas. Il faudra encore limiter l'analyse à six de la douzaine d'interventions didactiques traitant de la conjugaison des formes des personnes du singulier du présent de l'indicatif.

Le lecteur aura remarqué la référence à des interventions didactiques. Les analyses de Lefebvre (2000) et même celle de Couture (2000) ont été menées à partir de données théoriques de grammaire. Les analyses du présent mémoire seront menées à partir d'un matériel didactique. Ce sera un ajout de cette recherche. Le problème de recherche deviendra dès lors **l'examen des principes devant guider les travaux d'élaboration de données théoriques de grammaire logique et raisonnée, de même que les travaux d'élaboration des données didactiques devant présider à l'enseignement et à l'apprentissage de ces données théoriques.**

Dans la pratique de l'analyse, ainsi qu'il apparaîtra, cette addition du volet didactique ajoutera peu à l'analyse méthodologique. Ce peu n'en constituera pas moins un acquis fort valable, les données de grammaire logique et raisonnée étant vues dès lors dans le cadre de l'enseignement qu'il y a à en faire et de l'apprentissage à en poursuivre. Il faut ajouter que les principes qui pourront résulter d'analyses ainsi réorientées se prêteront tout autant, à n'en pas douter, à la conduite de travaux d'élaboration : les principes auront plus d'ampleur, mais ne perdront rien à leur champ d'application.

Avant d'entamer les analyses méthodologiques, il s'impose d'inventorier les données qui étaient disponibles en grammaire et en linguistique sur la conjugaison du

verbe français au moment où le professeur Roy et l'Équipe FRAMÉE entreprennent leurs travaux. Ce sera l'objet du deuxième chapitre.